



LE MINI STAGE DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE

Trouver son futur métier, n'est pas une chose facile pour les Jeunes collégiens, lycéens.

Afin de les aider à préparer leur orientation, **le mini-stage de découverte professionnelle est la solution.**

Ces stages, proposés par les Chambres de commerce, consistent en des séquences d'observation en entreprise destinées aux jeunes de la classe de 4e à la terminale.

Le mini stage, c'est l'occasion de :

- Découvrir l'entreprise et ses différents métiers
- Choisir sa filière et concrétiser son projet professionnel
- Se familiariser et vivre au quotidien la réalité des professions
- Se faire connaître d'un futur employeur pour éventuellement signer un contrat d'apprentissage par la suite.

Comment ça marche ?

Ces stages se déroulent pendant les vacances scolaires pendant une durée de 1 à 5 jours.

Nb : A leur demande et sous réserve de l'accord du chef d'établissement, les élèves peuvent également effectuer une période d'observation en milieu professionnel, d'une durée maximale d'une journée par an, sur leur temps scolaire.

Ils peuvent se dérouler dans **tous les types d'entreprise** (publique ou privée), les associations, les professions libérales, etc.

Quel que soit le type d'entreprise ou le nombre de métiers à découvrir, il faudra signer une convention de stage.

Nb : la convention est à retirer auprès du conseiller orientation - alternance de la CCI la plus proche de votre domicile et doit être retournée complétée et signée **dans un délai maximum de 5 jours ouvrés avant la date de début du stage pour la CCI Paris Ile-de-France.**

Il faudra indiquer la responsabilité civile du jeune et l'assurance responsabilité de l'entreprise.

Pour Paris, votre contact : 01 55 65 74 34 – une adresse mail stage.decouvertemetiers@cci-paris-idf.fr